



Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°35

<u>Sommaire</u>: Ecole Fuont Cauda, CAPD, situation sociale, Cappei, détachement, Education prioritaire, Mairie de Nice, élections professionnelles, syndicalisation



Les collègues de l'école Fuont Cauda à Nice injustement mis en cause par la presse et... le Recteur !

Un article de Nice-Matin a mis le feu aux poudres. Il met en cause de manière scandaleuse la directrice de l'école.

Les faits : une pétition a été lancée par des parents d'élèves pour dénoncer les conditions d'accueil des enfants de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30 .

Contrairement à ce qu'affirme la presse locale il ne s'agit pas de la récréation.

Ce dispositif d'accueil est le suivant : il s'agit d'un temps calme, où il est demandé aux enfants de s'asseoir pendant la mise en rang. Il a été validé en conseil des maîtres afin d'améliorer le climat scolaire.

La réaction de notre administration a été lamentable . Aucune enquête administrative de proximité n'a été menée alors que l'IEN de circonscription était au courant du dispositif.

Aucune vérification des faits incriminés.

Au final l'IA et le Recteur ont surréagi en tenant des propos inadmissibles : "des méthodes indignes qui s'apparentent à des punitions corporelles" avec une allusion à peine voilée aux évènements de Mantes la Jolie.

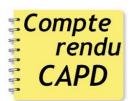
Le SNUipp-FSU a rencontré les collègues de l'école ce matin pour leur apporter son soutien.

Nous les avons conseillés par rapport à la protection juridique, au droit de grève et aux suites à donner.

Le SNUipp-FSU a adressé un communiqué de presse en direction de Nice-Matin et a écrit à l'IA et au Recteur pour dénoncer leurs propos.

Il faut savoir que de nombreuses écoles ont les mêmes pratiques (surtout de 13h20 à 13h30 période très accidentogène).

Lire le courrier au Recteur: ICI



CAPD du 11 décembre 2018: les élu-es du SNUipp-FSU vous rendent compte

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU: lire ICI

- élections professionnelles
- contexte social
- évaluations nationales et contexte éducatif
- relations Mairie/IA

Ordre du jour : lire ICI

- Recours rendez vous de carrière
- Promotions accélérées
- Indemnité différentielle



Annonces du président de la République : quid de la Fonction publique ?

Face aux inégalités grandissantes, au sentiment d'abandon d'une grande partie de la population, il était attendu du président de la République qu'il apporte des réponses en terme de pouvoir d'achat, du rôle des services publics et d'une fiscalité plus juste afin d'améliorer les conditions de vie de tous les salarié-es, chômeurs, retraité-es et jeunes.

S'il répond par 100 euros supplémentaires pour les salarié-es au SMIC, par la défiscalisation et la désocialisation des heures supplémentaires, réactivant ainsi la mesure phare du quinquennat de Nicolas Sarkozy « travailler plus pour gagner plus » avec laquelle la FSU est en désaccord, par l'annulation de la hausse de la CSG pour les retraites inférieures à 2 000 euros et par une éventuelle prime de fin d'année soumise au bon vouloir des employeurs, le Président est resté silencieux sur d'autres sujets.

Lire la suite

Pour la FSU, les annonces faites par le Président de la République ne répondent pas aux enjeux de réduction des inégalités sociales et territoriales et de préservation du modèle social français. Elle invite à participer aux initiatives unitaires le 14 décembre et à la construction d'une journée nationale d'action dans la Fonction publique.

Un préavis de grève a été déposé par le SNUipp et la FSU!

Rendez vous le 14 décembre devant la préfecture à 10h

La situation appelle des réponses sociales fortes !

Lire la suite



CAPPEI Session 2019

OUVERTURE du registre des inscriptions

Ouvert du lundi 17 décembre 2018 au vendredi 25 janvier 2019. Inscriptions uniquement en ligne.

Imprimer le formulaire renseigné avant de valider car aucun accusé de réception ne sera transmis. Le lien pour l'inscription sera communiqué à compter du 17 décembre 2018 sur ESTEREL (rubrique Mes applications, INTRACOM, DSDEN06, Gestion des personnels 1er degré, Concours et examens professionnels).



Détachement dans le corps des personnels enseignants du 1er et second degrés, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale

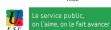
Le BO et la circulaire de l'IA sont parus.

POUR les collègues titulaires du 1er degré, dossiers de candidature à envoyer aux circonscriptions pour avis de l'IEN

- pour le vendredi 25 janvier 2019 dernier délai
- ▶ COPIE au SNUipp-FSU pour suivi

Tout est ICI: http://06.snuipp.fr/spip.php?article6762&var_mode=calcul





Quel avenir pour l'éducation prioritaire!

Lire le 4 pages du SNUipp-FSU



Le SNUipp-FSU a demandé une audience à la mairie de Nice

N'hésitez pas à nous saisir de tout problème afin que puissions présenter vos doléances!



Magnifique progression du SNUipp-FSU 06 aux élections 2018 à la Commission Administrative Départementale (CAPD)!

Par rapport à 2014, + 400 voix, + 5% et un 8e siège gagné (sur 10)!

Les résultats à la CAPD des Alpes-Maritimes :

- SNUipp-FSU : 1913 voix . 64,94% des suffrages. 8 élu-e-s (+1)
- CGT: 408 voix . 13,85% . 1 élu-e (=)
- SNE: 213 voix. 7,23%. 1 élu (liste incomplète)
- Se UNSA: 184.6,24%. 0 élu (sort de la CAPD)
- Snudi-FO: 182.6,17%. 0 élu (sort de la CAPD)
- Sgen-CFDT: 46 voix. 1,56%. 0 élu



Il faut maintenant transformer l'essai par une syndicalisation massive au SNUipp-FSU.

La syndicalisation est la première action militante qui permet à chacun de se sentir moins seul dans l'exercice du métier, dans l'expression de ses convictions et dans la défense de ses droits. Plus que jamais nous avons besoin d'être nombreux et solidaires.

En renforçant le mouvement syndical par votre adhésion, vous donnerez du temps et des moyens nécessaires au travail de consultation, d'information que nous mettons à la disposition de tous. Vous permettrez une meilleure défense de vos droits. Vous lui donnerez aussi la possibilité de mener les luttes à venir au niveau nécessaire pour des avancées significatives. Alors plus d'hésitation!

Pour se syndiquer c'est ici!



CALCULEZ votre retraite: http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'AGE : ATTENTION !

Pour les ex-instits devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge" (60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important.

En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux. Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook

SNUipp-Fsu 06: http://06.snuipp.fr

Mail: snu06@snuipp.fr

Adresse: 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél: 04 92 00 02 00 - Fax: 04 93 35 75 52

SNUipp National: http://www.snuipp.fr

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse mail : http://list.snuipp.fr/cgibin/mailman/listinfo/snu06_infos